**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 43 (1955)

**Heft:** 828

Artikel: Problèmes qui ont été étudiés à la IXme Session de la Commission du

statut de la femme : (New-York, 14-31 mars)

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-268505

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

4 JUIN 1955 — GENÈVE

# vement Femi

Emilie GOURD

M<sup>ms</sup> WIBLE-GALLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
M<sup>18</sup> Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

#### **ABONNEMENTS**

SUISSE 1 an . . Fr. 6. Abonnement de soutien . . 8.-. 0.25

Le numéro Les abonnements partent de n'importe quelle date Nous n'avons pas droit à la liberté, si nous ne concédons pas aussi la liberté à autrui.

Winifred KIECK.

#### Reconnaissance

ecteurs et abonnés, vous ne vous doutez Lecteurs et abonnés, vous ne vous doutez pas du travail minutieux qui s'accomplit, d'arrière, pour l'administration de notre journal. La tenue à jour des fiches d'abonnés et annonceurs mais, surtout, les fichiers considérables de propagande, exigent de longues heures d'application.

La inlus d'une foi fait d'arrive.

Pai plus d'une fois fait allusion, en les re-merciant, aux aides bénévoles de la rédaction qui nous fournissent des articles, des coupures de journaux, qui font parvenir de précieuses information informations.

L'administratrice aussi a, heureusement, des L'aammistratrice aussi a, peureusement, des appuis parmi les amis du journal et des soutiens de la cause que nous défendons. Si nous vous en parlons aujourd'hui, c'est que notre administration se trouve dépouillée par le départ de deux amis dévoués et fidèles, M. et Mme Eigeldinger qui ont quitté Genève.

Que faisaient-ils donc, direz-vous? Ils écrivaient des adresses, remplissaient des cartes de remboursement, découpaient, classaient, agrafaient des multitudes de fiches, relançaient personnellement des abonnés qui ne payaient pas... tous travaux dont il aurait fallu charger, en période de presse, une secrétaire surruméraire et par conséquent contractives mis estre contractives de la la contractive surruméraire et par conséquent contractives mis estre contractives de la la contractive sur la contractive sur la contractive de cretaire surnuméraire et par conséquent coûteuse; mais cette secrétaire salariée auraitelle travaillé avec la bonne grâce et l'élan qu'apportaient M. et Mme Eigeldinger à ces tâches? — Non, sans doute. C'est tout autre chose, en effet, d'avoir affaire à une employée, peut-être consciencieuse, mais indiférente, où à des personnes «engagées» dans le travail et qui, de toute leur foi, se dépensent pour le but à atteindre.

Que M. et Mme Eigeldinger reçoivent ici l'expression de la chaleureuse reconnaissance que nous leur devons tous.

Nous sommes heureuses, toutefois, de pen-ser que les Neuchâteloises pourront bénéficier de leur aide précieuse.

## La Cassette du Bon Dieu



Un vieux réfugié russe nous dit un jour : « Dans la maison du Bon Dieu, il y a certainement une grande et belle cassette contenant les lettres de remerciements adressées par les réfugiés au peuple suisse. Puisse la Suisse qui a donné asile à tant de malheureux jouir de la bénédiction divine ; »

la bénédiction divine; »
Aujourd'hui encore, près de 9000 sans-patrie vivent parmi nous: malades, infirmes, vieillards, enfants qui ne peuvent jouir de la chaleur d'un foyer familial, adolescents en traitement dans nos stations de cures et qui, après leur guérison, devront être formés afin de pouvoir ensuite gagner leur pain dans un pays d'outre-mer. Pensons à eux en évoquant la cassette du Bon Dieu! Il ne faut pas que se tarisse dans la maison du Créateur le flot de lettres et de vœux de bénédiction dont parle notre vieux Russe, car cela signifierait que le peuple suisse ne remplit plus tioni parte nouve veux Ausse, car ceta signi-fierait que le peuple suisse ne remplit plus son devoir. Si donc l'Aide aux réfugiés fait de nouveau appel à nous au cours des pro-chaines semaines, accordons-lui généreuse-ment notre appui.

Compte de chèques postaux I. 783. Vente d'insignes dans le canton de Genève

21-22 octobre.

Collecte annuelle dans toute la Suisse: 10 juin-10 juillet.

#### Problèmes qui ont été étudiés à la

## IX<sup>me</sup> Session de la Commission du Statut de la Femme (New-York, 14-31 mars)

La Commission du statut de la femme s'est réunie le 14 mars à New-York, pour sa 9me session. Mlle Minerva Bernardino, re-présentante permanente de la République do-minicaine à la Commission et l'une des quaminicaine à la Commission et l'une des quattre femmes qui signèrent la Charte de San-Francisco, en 1945, fut élue présidente à l'unanimité, la Begum Anwar Ahmed, du Pakistan, était vice-présidente et Mme Zofia Dembiska, seconde vice-présidente. Les fonctions de rapporteur furent confiées à Mme Agda Rössel (Suède).

#### Deux conventions internationales

Le texte d'une convention internationale Le texte d'une convention internationale sur la nationalité de la femme mariée, auquel travaillait depuis trois ans Dra. Ildarica Manas (Cuba), a été adopté. Cette convention éviterait à l'épouse d'avoir une nationalité dépendant automatiquement de celle de son époux, elle ne serait pas affectée par un changement de nationalité de celui-ci, mais si elle le désire, elle pourrait acquérir cette nationalité en suivant une procédure adéquate. Si le Conseil économique et social approuve ce

nalite en suivant une procedure adequate. Si le Conseil économique et social approuve ce texte, il sera soumis à l'Assemblée générale. C'est la seconde convention internationale rédigée par cette commission. La première concerne les droits politiques féminins et l'on apprit, à cette 9me session, qu'actuellement, dans 62 pays, les femmes peuvent voter dans toutes les élections, comme les hommes; dans appres des conditions qu'actuellement, actuellement, company impresse des conditions qu'actuellement, au le processe des conditions qu'actuellement, au le processe des conditions qu'actuellement, au le conseil de comme de conditions qu'actuellement, au le conseil de comme de conditions qu'actuellement, au le conseil de comme de conditions qu'actuellement de comme de conditions qu'actuellement, au le conseil de comme de conditions qu'actuellement de conseillement de

toutes les élections, comme les hommes ; dans 3 pays, on leur impose des conditions qu'on ne réclame pas des hommes, et il y a 15 pays où elles n'ont pas de droits politiques.

37 pays ont signé la Convention sur les droits politiques féminins, mais 14 d'entre eux seulement l'ont ratifiée. On demande donc aux organisations féminines de faire pression sur les gouvernements récalcitrants. Pour la prochaine session, on prie le secrétaire général de bien vouloir fournir des informations sur les réserves et les objections qui font obstacle aux droits féminins dans les Territoires non autonomes.

#### Questions professionnelles

Questions professionnenes

Mme Anna Figueroa, qui a remplacé Miss
Fairchild à l'Organisation internationale du
Travail, a exposé l'état actuel du problème
de l'« égalité de rémunération, pour les hommes et les femmes, pour un travail de valeur
égale ». Quand un gouvernement applique le

principe parmi ses employés et fonctionnaires, son exemple est d'un grand poids pour les

son exemple est d'un grand poids pour les entreprises privées.

Quant aux occasions de travail offertes aux femmes sur le plan professionnel, elles ne sont pas égales à celles qui s'offrent aux hommes parce que les jeunes filles n'ont pas généralement les mêmes possibilités de formation. La Commission recommande donc à

## Pourquoi demander le droit à un domicile indépendant?

Quand, dans une assemblée internationale Quand, dans une assemblee internationale on parle du droit de la femme mariée d'avoir un domicile distinct de celui de son mari, l'intérêt des déléguées anglo-saxonnes s'éveille, tandis que les femmes venues de pays latins ne témoignent guère qu'une attention polie. Cette revendication leur paraît moins urgente que beaucoup d'autres, elle ne leur semble pas avoir une grande importance partique. portance pratique.

En pays de droit latin, il n'y pas de doute

En pays de droit latin, il n'y pas de aoute possible sur le domicile du ménage. En Angleterre le domicile détermine la compétence territoriale des tribunaux, mais le domicile est la-bas notion assez mal définie, c'est le lieu où l'intéressé as résidence effective et a l'intention de s'établir à demeure. Nous sommes loin de la précision d'une inscription au registre de la population

Jusqu'en 1950, lorsqu'un mari quittait l'Angleterre sans esprit de retour, la femme l'Angleterre sans esprit de retour, la femme qu'il avait abandonnée ne pouvait s'adresser aux tribunaux anglais car, ni elle, ni son mari n'étaient plus domiciliés dans leur ressort. En 1950 le « Matrimonial Causes Act » permet à la femme abandonnée d'introduire une procédure en séparation ou en divorce si elle a eu sa résidence en Angleterre pendant les trois années qui précèdent le dépôt de la demande, à condition bien entendu que le mari n'ait bas acquis un autre domicile en mari n'ait bas acquis un autre domicile le mari n'ait pas acquis un autre domicile dans le Royaume-Uni. Cette mesure a porté

l'ECOSOC d'encourager tous les Etats. compris les territoires non autonomes, à don-ner les mêmes facilités aux deux sexes... « droits égaux au travail, à l'instruction, au repos, et à la sécurité matérielle pendant la vieillesse, la maladie ou l'invalidité ».

Des enquêtes sur les lois régissant la fa-mille ont apporté des résultats assez intéres-sants pour qu'on demande au Secrétaire géné-ral de bien vouloir éditer à l'intention de chacun une publication, « Le Statut légal des femmes mariées ».

On demande à l'ECOSOC de bien vouloir

remède à certaines détresses féminines, mais elle ne modifie pas les principes et ne donne elle ne modifie pas les principes et ne donne pas à la femme un domicile distinct de celui de son mari. Si bien qu'en Angleterre un femme peut être dans l'ignorance de son domicile légal, si elle ne sait où réside son mari. Elle peut aussi être domiciliée contre son gré dans un pays où elle n'a jamais mis les pieds, mais où son mari s'est établi.

les pieds, mais où son mari s'est établi.
Ceci a des conséquences particulièrement
graves en droits anglais, puisque c'est le domicile qui détermine la loi qui s'applique
aux époux, celle qui règle leur capacité de
tester entre autres. Une femme anglaise peut
donc se trouver dans la nécessité de rédiger
un testament selon une loi qu'elle ignore et
dont elle ne peut prévoir les conséquences.

Il semble que ces situations paradoxales soient encore aggravées du fait que les tri-naux ne peuvent autoriser la femme à avoir son domicile propre avant la dissolution du mariage.

tion au mariage.

On comprend que si la capacité de la femme mariée et la réforme des régimes matrimoniaux sont le grand souci des femmes des pays de code civil, l'indépendance en matière de domicile soit la revendication « Numéro Un » des femmes anglaises.

F. Baetens

(Extrait d'un article publié dans le Bulle-tin du Conseil international des femmes et rendant compte d'un livre de Mme Earen-gey, femme magistrat anglaise, A Milk-Whi-te-Lamb).

réclamer des Etats membres, des droits égaux pour le père et la mère en ce qui regarde leurs enfants et le droit, pour l'épouse, d'avoir un domicile légal indépendant de celui de son mari, car son domicile détermine la juridic-tion devant laquelle elle devra porter tout

## Vocation d'une assistante de la police parisienne

Le Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale eut l'heureux avantage de s'assurer le concours d'une assistante de la police féminine parisienne, Mlle Dolcerocca, pour la conférence publique de son assemblée annuel-le. Le public n'a pas boudé et remplissait, le 6 mai, la Salle de l'Institut national genevois. M. le Dr Droin salua la présence de M. J. Duboule, président du Département de justice et police, et présenta la conférencière. Mlle Dolcerocca décrivit brièvement le rôle des assistantes de police à Paris : protection des mineurs et de la jeune fille en danger moral, enquêtes et surveillance des cas concernant et réclamant l'intervention féminine. Elle signala que c'est sur les instances réitérées du Conseil national des femmes françaises que deux assistantes furent nommées à Paris en 1935. Aujourd'hui, l'effectif est porté à quarante. Celles-ci doivent avoir reçu une formation d'assistante sociale et obtenu un diplôme d'Etat. Mlle Dolcerocca possède en outre le diplôme d'infirmière, ce qui facilite grandement son travail, et il semble que ce complément à la préparation de l'assistante sociale donnerait plus d'efficacité à ses interventions.

Mlle Dolcerocca est affectée à la Direction

Mlle Dolcerocca est affectée à la Direction de l'hygiène à la Préfecture de police. Elle

son bureau à la Maison de St-Lazare où l'on amène, après les avoir interrogées au Commissariat de police, les femmes arrêtées sur la voie publique pour racolage.

Mlle Dolcerocca a des méthodes bien à elle et qui, espérons-le, feront école. Elle reçoit ces femmes amicalement comme des visiteuses, dans son bureau orné de fleurs fraîches, elle s'entretient avec elles et, loin de les confondre ou de les accuser de mauvaise conduite, elle leur offre son aide. En fait, elle est chargée de vérifier leur carte — on le sait, la France a supprimé les « maisons réglementées », mais elle a rétabli la carte des prostituées — les obligeant à se présenter aux visites médicales. On sait la vanité de ce contrôle, puisque seule la femme y est astreinte et que le client s'en va, lui, librement porter son infection à d'autres.

L'entretien se poursuit dans une atmosphè-

ment porter son infection à d'autres.

L'entretien se poursuit dans une atmosphère sereine, la cliente expose son cas et, si elle a la moindre velléité de quitter ce métier qui l'écœure et qui la maintient dans un milieu nauséabond et dangereux, toutes facilités lui sont offertes pour s'orienter d'un autre côté, pour recevoir accueil dans un home où elle pourra graduellement s'adapter à une vie différente, puis acquérir la maîtrise d'un vrai

métier rémunérateur. Il y a des tentatives, des essais plus prolongés, des échecs. Certaines qui voulaient s'échapper de l'emprise du passé n'ont pas assez de cran pour rompre avec les anciennes habitudes, d'autres sont capturées à nouveau par ceux qui les exploitaient et elles disparaissent... Le croiraiten, MIle Dolcerocca a eu l'occasion d'aider à trouver un honnête métier même à des souteneurs qui ne pouvaient, seuls, changer de voie tant on a de peine à se dégager de cet engrenage. La description d'une série de cas, heureux ou malheureux, captiva l'auditoire.

On constate environ 74 % de succès, et c'est là qu'on puise le courage de suivre une vocation qui réclame abnégation et fermeté d'âme.

d'âme.

Au cours du débat que présida M. le Dr Droin, on put apprécier le bon sens, l'humour, la vivacité d'esprit de Mlle Dolceroca— qualité qui sont certainement des pièces maîtresses pour la réussite de sa carrière— et la conviction qu'elle apporte à une tâche accomplie avec foi. Elle a fourni une preuve éclatante de la nécessité d'un corps de solice fémins. Les expériences faites propagations. police féminin. Les expériences faites mon-trent qu'il ne s'agit de rien moins que de pro-poser la liberté à une catégorie de femmes poser la liberté à une categor dont la plupart sont asservies.

Commission du statut de la femme

(suite de la page 1)

différend en matière matrimoniale.

La représentante de l'UNESCO, Dr Irma Salas (Chili), fut priée de bien vouloir demander à son organisation l'installation de centres de culture et d'instruction, dans les pays moins développés, et dont les femmes pourraient bénéficier

pays moins développés, et dont les femmes pourraient bénéficier.

La déléguée du Pakistan parla des résultats positifs obtenus dans son pays grâce au programme d'assistance technique et recommanda à d'autres régions, dans une situation analogue, d'en faire autant.

## Les Organisations non gouvernementales jouent un rôle important

Une fois de plus la Commission a fait observer combien sont rares les femmes nommées aux postes élevés des Nations Unies et a rendu hommage au travail accompli par les organisations non gouvernementales féminines. Dans trois des résolutions adoptées, il apnes. Dans trois des résolutions adoptées, il apparaît que « les NGO's » jouent un rôle important en augmentant la participation des femmes à la vie publique et en établissant un climat d'opinion favorable à l'extension des droits politiques aux femmes ainsi que l'accès aux fonctions publiques.

Aussi prie-ton le Secrétaire général de s'informer des méthodes, des techniques et des activités de ces organisations, spécialement dans les contrées où les droits féminins sont récents.

Enfin, en ce qui concerne le salaire égal, on reconnaît l'action des NGO's dans la création d'un climat favorable à ce postulat et on invite le Secrétaire général à s'informer aussi des méthodes et des techniques employées à

des methodes et des techniques employees à ce sujet.

Une résolution fut votée demandant que la 10me session se tienne à Genève, en 1956. Des réceptions organisées par le Conseil international des femmes, le Comité de liaison, etc., ont permis aux déléguées de se retrouver et de s'entretenir amicalement en dehors des séances.

(Texte adapté de l'International Women's News)

#### Home de semi-liberté pour jeunes filles difficiles

A Bâle, le Home Rankhof est destiné d'u-A Bale, le Home Kanknof est destine d'une part aux jeunes filles de comportement difficile et qu'on voudrait adapter mieux aux nécessités de l'existence où l'on doit gagner son pain; d'autre part aux filles-mères. Mme H. Hosch-Wackernagel a fait une enquête auprès des cinquante premiers cas confiés par l'Autorité tutélaire.

Cette maison applique les méthodes mo-dernes de semi-liberté et on y fait preuve d'une longue mansuétude à l'égard des indisciplinées. La présentation de quelques-uns des cas étudiés montre que l'indulgence et la patience ont du succès, mais que d'autres fois, un séjour en maison sévère a un meilleur ré-sultat. Il est bon, dit M. Veillard, qui a diri-gé le travail, de procéder à ces enquêtes, d'en conserver le résultat en monographies qui guident ceux qui sont appelés à poursui-vre l'œuvre.

#### **Coutumes matriarcales**

dans la caste supérieure d'un Etat moderne

Dans certaines parties du monde, les anthropologistes ont trouvé des sociétés à sys-tème matriarcal dans des tribus primitives, mais sur la côte de Malabar, le système est en vigueur dans la caste supérieure, la plus cultivée. C'est dans cette caste que se trouve la famille royale et les plus hautes personna-lités de la politique et de l'administration. Généralement les membres de ces familles — Menon, Nair, Pillai, connus dans l'Inde en-tière — sont intelligents et capables. Plutière — sont intelligents et capables. Plu-sieurs d'entre eux sont connus dans les cercles internationaux, comme Krishna Menon, par exemple.

L'Etat de Tranvacore est différent de tous les autres Etats; tandis qu'aux Indes, il n'y a guère que 10 à 12 % de la population qui sache lire, à Tranvacore, la proportion monte à 50 %, presque autant de femmes que d'hommes; il y a aussi naturellement plus d'écoles. Lors des élections, 85 % des citoyens vont voter et les femmes s'y rendent plus mombreuses que les hommes. C'est à Tranvacore que fut élue la première députée au Parlement, la première femme juge, la première chirurgienne; les filles de la famille Nair furent les premières à étudier dans les univer-L'Etat de Tranvacore est différent de tous rent les premières à étudier dans les univer-sités, au XIX° siècle. Ce fut la mère du ma-haradja qui, en 1817, signa la décision de rendre l'instruction libre pour tous. La même dé-cision fut prise en Angleterre par la reine Victoria, mais en 1870 seulement! La peine capitale n'existait pas à Tranvacore jusqu'au moment où la législation fédérale l'imposa.

Le dépannage familial à Genève de 1950 à 1954

L'Assemblée générale de l'Association pour le dépannage familial s'est tenue, le 3 mai, dans les locaux de l'Union des femmes, comme de coutume.

La présidente, Mme Werner-Flournoy, après avoir rappelé avec humour, les divers locaux occupés tour à tour par l'Office de dépannage familial, mentionne les quelques changements survenus en 1954: la démission de Mlle V. Rauch, secrétaire dévouée du code Mlle V. Rauch, secrétaire dévouée du co-mité de l'Association qui désire se consacrer entièrement à la formation des aides familia-les et le départ, à fin février 1955, de Mlle S. Brenner, comme gérante de l'Office de dé-pannage familial. Mlle Brenner n'abandonne cependant pas l'Association, car elle conti-nuera à faire partie de son comité où elle as-sumera les fonctions de secrétaire. Mlle S. Brenner a été remplacée à la tête de l'Office par Mme M. Margot, qui voue toutes ses for-ces à sa bonne marche.

Mme Ribaux présente ensuite les comptes pour 1954 qui bouclent avec un déficit de quelques centaines de francs.

C'est à l'unanimité que l'assemblée réélit le comité sortant de charge et composé de Mmes Werner-Flournoy, présidente; Ch. Che-nevière, vice-présidente; Mlle S. Brenner, se-crétaire, Mmes Ribaux, trésorière; S. S. Chrwarz, B. Mottet, E. Kronauer et M. P. Zumbach.

L'Office de dépannage familial a conquis peu à peu sa place parmi les bureaux de pla-cement de notre ville, ainsi que le démontre l'augmentation des demandes d'aides (feml'augmentation des demandes d'aices (rem-mes de ménage, laveuses, repasseuses, em-ployées de maison, etc.) qui ont passé de 1707 en 1952 à 1985 en 1954. Sans beaucoup se tromper, on peut dire que ces demandes par-viennent de tous les milieux de notre popu-

Le nombre des dépannages a suivi la mar-che ascendante des demandes d'aides ; il a cue ascendante des demandes d'aides; il a passé de 1059 en 1952 à 1220 en 1954; la moitié environ de ces dépannages concerne des femmes de ménage, puis viennent les em-ployées de maison, les laveuses, les repas-seuses, les femmes de chambre, etc.

A plusieurs reprises, le manque d'aides familiales s'est fait fortement sentir, surtout lorsqu'il s'est agi de dépanner une famille à ressources limitées ne pouvant assumer le sa-laire d'une femme de ménage.

Le nombre des personnes venues chercher du travail a été sensiblement le même en 1954 (479) qu'en 1952 et 1953 (465); la moitié d'entre elles environ a pu être placée

moitié d'entre elles environ a pu être placée une ou plusieurs fois.

Outre les femmes de ménage et les employées de maison, les aides inscrites à l'Office sont des ménagères au budget insuffisant, des employées de bureau ou de commerce au chômage, qui font des heures de ménage en attendant de trouver du travail plus en rapport avec leurs capacités, des personnes ayant eu des revers de fortune, etc. Cela constitue un personnel un peu flottant à côté d'un noyau d'aides fidèles.

Ce sont les Confédérées qui forment le plus gros contingent de nos aides, puis viennent

Les vérificatrices des comptes sont également confirmées dans leurs fonctions

La partie administrative étant liquidée, ne communication est faite sur l'Aide familiale pour tous, par sa présidente, Mme Ch. Chenevière.

Chenevière.

Une aide familiale diplômée du cours de formation donné à Champ-Soleil, Lausanne, a été engagée et entrera en fonction au mois de juillet. Les demandes devront être adressées à l'Office de dépannage familial, 13, Grand'Rue, et une contribution basée sur leur situation financière sera demandée aux familles ayant recours aux services de l'aide familiale.

En complément de la communciation de

sation des examens.

Au cours de l'échange de vues qui suivit cette communication, la nécessité d'un tel service destiné aux personnes âgées malades ou isolées a été soulignée. Malheureusement, ni l'Association pour le dépannage familial, ni l'Aide familiale pour tous, ne disposent actuellement des fonds nécessaires à la création d'un service de ce genre.

les Genevoises, les Françaises (Savoyardes en majorité, puis les ressortissantes d'autres pays Italie, Autriche, Allemagne, etc). L'Office n'étant pas autorisé à placer des étrangères ne possédant pas un permis d'établissement, nos aides étrangères sont toutes des personnes nées à Genève ou y vivant depuis de nombreuses années breuses années.

Lors du placement, on cherche autant que possible à concilier les exigences des maîtres-ses de maison et des aides, en ce qui concerne la qualification du personnel demandé ou le genre de travail cherché.

L'Association pour le dépannage familial a été représentée par Mlle Brenner dans la délégation féminine qui a été entendue par la Commission du Grand Conseil chargée d'examiner les modifications à apporter à la loi cantonale sur les allocations familiales, notamment en ce qui concernait le personnel domestique fémini.

Le comité du Conseil international des femmes s'est tenu à Zurich, du 12 au 16 avril.

## Ecole Lémania

Maturité, baccalauréats Diplômes de commerce et de langues Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans

Cet Etat donnait asile à tous les persécutés, y compris les victimes de l'intolérance religieuse, aussi le christianisme y est-il répandu plus qu'ailleurs...

D'où vient donc cette différence de consticution sociale? « matrilinéaire ». On l'attribue au système

« matrilinéaire ».

Dans les familles de Malabar, la mère est le personnage central. Elle est propriétaire et administrateur des biens familiaux, tutrice des enfants. Elle est héritière légale et la fille aînée est, après sa mère, héritière et chef de la communauté. C'est pourquoi on donne aux filles une excellente instruction, dans la position qu'elles devront occuper, elles doivent avoir une connaissance suffisante des problèmes théoriques et pratiques, économiques. blèmes théoriques et pratiques, économiques, sociaux, etc. La fille aînée a une haute position, on ne l'appelle pas par son nom, on lui donne le titre de « Sœur aînée », et elle est honorée en deuxième rang, après la mère. Les cousins maternels sont appelés frères et sœurs, les cousins maternels sont appelés frères et sœurs, les cousins maternels sont appelés prèces de seurs des sœurs les cousins paternels ne sont que des cousins ordinaires. Jusqu'à une période récente, les fils portaient, de même que leurs sœurs, le nom de leur mère.

Dans le reste de l'Inde, une jeune femme Dans le reste de l'Inde, une jeune femme va s'installer généralement, dans la maison de ses beaux-parents. Une fois mariée, elle est sous les ordres de sa belle-mère, ce qui crée parfois des difficultés. Au Malabar, la fille reste dans la maison de sa mère et c'est son mari qui vient s'intaller près d'elle, s'il n'est pas obligé de travailler pour sa mère. On n'a guère pratiqué, dans cet Etat, les mariages d'enfants et les sacrifices des veuves. Les divinités révérées sont la « Grande Mère » et Sarasyati. la déesse du savoir. C'est peut-être Sarasvati, la déesse du savoir. C'est peut-être une des raisons qui ont facilité la voie à l'E-

glise catholique, qui offrait à l'adoration la Mère et l'Enfant, tandis que les protestants proposaient le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Sous les influences venues de l'Occident, le système « matrilinéaire » a commencé à dé-

système « matrilinéaire » a commencé à décliner, regretté par des hommes de valeur qui en reconnaissaient les avantages; ce déclin fut en quelque sorte légalisé par la loi de 1925. Comment ce déclin a-t-il commencé? Lorsque les conséquences économiques de la surpopulation se sont faits sentir. En cinquante ans, la population de Malabar avait passé de 3 millions à 9 millions et la cause la plus importante du changement de législation, fut la compétition économique qui se déclenchait entre le frère aîné de la mère et son mari.

D'après les résultats des recherches archéo-D'après les résultats des recherches archéo-logiques, il semble, que, du temps des Dravi-diens, le système social des Indes, était ma-triarcal. Les invasions aryennes apportèrent le système patriarcal. Deux régions, toute-fois résistèrent avec succès : dans le nord-est du Bengali, les Garo Hills et, sur la côte sud-ouest, le Malabar, où nous constatons la sur-vivance d'une filiation maternelle jusqu'à nos

Jours.

Il n'est pas téméraire de supposer que cette influence féminine, ses modes de penser et d'agir, se soient perpétués dans la mentalité des peuples de l'Inde et que la doctrine de la non-violence, ainsi que celle de la résistance passive soient un héritage des temps lointains où l'autorité féminine était prépondérante.

(Texte adapté d'un article de Mme Hojer, une Suédoise qui vient de séjourner longtemps à Travancore-Cochin, paru dans Pax et Li-bertas, journal de la Lique des femmes pour la paix et la liberté.)

### Mme Hélène Béranger

Elle a disparu sans bruit, vendredi 13 mai, après une longue maladie supportée plus pa-tiemment que l'inactivité qui lui a été im-posée durant ses derniers mois. Car Mme Bé-ranger était l'activité même et elle a accom-

posse durant ses derniers mois. Car Mme Béranger était l'activité même et elle a accompli, dans de nombreux domaines, un travail considérable toujours fait paisiblement, sans e hâter, sans jamais un moment de mauvaise humeur ou d'énervement.

C'était la femme d'Emile Béranger, pasteur à Mézières, aumônier de l'Hôpital cantonal; c'est à la cure de Mézières qu'en 1902 naquit le Théâtre du Jorat, puisque c'est le pasteur Béranger qui eut l'idée de faire appel à René Morax pour écrire un drame historique à l'occasion du centenaire de l'Indépendance vaudoise. Et ce fut La Dime, suivie de tant de drames joués au Théâtre du Jorat. La cure était le centre de toute cette activité, la maison ouverte, la table hospitalière. Et 'Mme Béranger, qui a assumé la confection des costumes de La Dime, d'Aliénor, de Tell, de Davel, d'Orphée, d'autres encore, faisant régner partout l'ordre, le calme; « c'était la générale en chef de ces bastaillons de chanteuses, de figurantes, de bonne volonté, presque toutes ses paroissiennes; grâce à Mme Béranger. un ordre admirable régnait dans les toutes ses paroissiennes ; grâce à Mme Béran-ger, un ordre admirable régnait dans les âmes et dans les choses », a écrit Vincent Vincent dans son Thêâtre du Jorat.

Cet ordre dans les âmes et dans les cho-Cet ordre dans les âmes et dans les choses, Mme Béranger l'a mis partout, dans son foyer et dans toutes les œuvres dont elle s'est occupée : Il faut souligner que presque toute sa grande activité s'est exercée soit en faveur du suffrage féminin, soit dans des œuvres créées par des féministes. Dès la constitution du groupe lausannois pour le suffrage féminin, le 7 octobre 1920, elle en a été la sécrétaire, puis la trésorière, jusqu'en octobre 1936; elle recevait chez elle les séances de comité; pendant vingt ou trente ans elle de comité; pendant vingt ou trente ans elle a écrit, de sa belle écriture régulière, toutes les adresses des convocations mensuelles, aux assemblées. Et quand on la remerciait d'accomplir si gentiment ce labeur assommant, elle disait doucement : «Ce n'est rien, je le fais tout tranquillement ». Et cela représen-tait chaque fois de 800 à 1000 adresses.

C'est avec la même patience qu'elle écrivait aussi des adresses pour « Pro Juventure » et qu'elle a fait, pendant des années, les envois de timbres sans jamais commettre une

Elle a été l'âme, c'est-à-dire la présidente, la secrétaire, la trésorière, l'enquêteuse, de « La Clé des Champs », création de Mlle Dr Marie Feyler, de Mme Barham-Cérésole, qui recevait dans sa maison des Moilles, près de Mézières, des jeunes femmes ayant besoin de repos; et quand il fallut, en 1949, vendre la maison, elle en conçut un vif chagrin, tempéré par la pensée que le capital ainsi réalisé lui permettrait de payer encore des séjours à ses protécées.

réalisé lui permettrait de payer encore des séjours à ses protégées.

C'est aussi une œuvre de féministes (Mmes M. L. Payot, M. Mermod) que la Lessive de guerre de Lausanne, à laquelle Mme Béranger a collaboré avec un dévouement total, de 1914 à 1918, de 1939 à 1945, travaillant du matin au soir à recevoir, dépaqueter, déplier, marquer le linge sale des soldats avec une bonne humeur inaltérable. Pendant la dernière guerre, peu après le départ de son mari, qui fut pour elle un coup dont elle ne se remit pas, il semblait qu'elle voulait se tuer de travail.

travail.

Mme Béranger, avec son amie, Mme Mermoud, a été l'âme de nombreuses ventes de bienfaisance; elle prévoyait tout, pensait à tout, préparait tout, et dans un temps record, ses comptes étaient rendus, sans jamais une

C'est elle encore qui, en 1928, assuma, avec Mme Lucy Béranger, sa belle-fille, avec son amie, Mme Mermoud, la direction de l'atelier qui confectionna tous les costumes du festival de la Fête fédérale de chant, dessinés par Ernest Bieler.

Tout cela, elle l'a fait calmement, gentiment, sans jamais un moment de mauvaise humeur ou d'énervement. Ses amies n'ont jamais compris comment elle a pu abattre tant de besogne sans jamais se fatiguer ou avouer sa fatigue, avec une égalité d'humeur vraiment évangélique. Elle ne voulait pas qu'on parlât d'elle, qu'on la remerciât, elle souhaitait l'effacement. On ne peut que lui garder une extrême reconnaissance pour tout ce qu'elle a fait, pour l'exemple qu'elle a donné, de l'admiration pour le courage moral avec lequel elle a accpeté les chagrins, les deuils, la maladie qui l'a emportée. Son dernier plaisir a été de regarder, de son fauteuil de masir a été de regarder, de son fauteuil de ma-lade, les montagnes de Savoie qui lui te-naient compagnie dans son inaction forcée.